

## **1- MODALITES D'INSCRIPTION**

- Un **droit d'entrée** de 20 € est demandé la première année d'inscription.
- L'**adhésion** d'un montant de 27€ est à régler chaque année.
- Le **dossier complet (Fiche d'inscription, Règlement Intérieur signé et cotisation) est exigé le jour de l'inscription.**
- Les **frais de costumes** (uniquement les années spectacle) sont demandés lors de l'inscription de l'élève et encaissés uniquement si l'élève participe au spectacle.
- Le **certificat médical** datant de moins d'un an est obligatoire.
- L'**autorisation de sortie** pour les enfants mineurs rentrant seuls après le(s) cours est à valider, dans le cas contraire, les parents sont tenus d'attendre leur(s) enfant(s) à la porte des salles de cours.
- L'autorisation aux **droits à l'image** est à valider, dans le cas contraire, l'adhérent ne pourra participer à aucun évènement organisé par l'association ou engageant l'association.

**Toute inscription non réglée dans les 8 jours entraînera le renvoi de l'élève**

**Toute inscription est définitive, aucun remboursement en cours d'année.**

## **2- COURS**

La **punctualité** est une condition primordiale de bon travail pour l'élève et pour le groupe. Les élèves doivent donc arriver minimum 10 minutes avant le début des cours.

**Les parents ne sont pas admis aux cours.** Des portes ouvertes seront proposées dans l'année.

La **présence régulière** aux cours est vivement conseillée. **En cas d'absence, prévenir le professeur concerné** via la page Contact de notre site internet : [www.temps-danse-asnieres.com](http://www.temps-danse-asnieres.com).

Veuillez noter qu'en cas d'absences répétées, l'élève sera considéré comme démissionnaire.

**L'accès au cours est uniquement permis aux adhérents ayant la tenue correspondant à leur cours :**

- Classique :                   justaucorps (et jupette), collant, ½ pointes et/ ou pointes.  
(A partir du cours d'Initiation, la tenue est imposée et sera indiquée par le professeur)
- Modern jazz :               haut et pantalon jazz, chaussures de jazz ou pédis ou chaussettes
- Street Dance :              T-shirt et bas de survêtement, baskets propres
- Zumba :                       tenue sportive, baskets propres, 1 bouteille d'eau et 1 serviette

La **paire de baskets réservée au cours de danse** ne doit pas être utilisée en dehors des salles de danse.

Les **cheveux doivent être attachés** pendant les cours (chignon pour le classique).

Il est strictement **interdit de mâcher du chewing-gum en cours, ni pas porter des bijoux ou autres accessoires imposants.** Les portables doivent être éteints pendant les cours.

**L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol survenus pendant ses activités.**

## **3- MANIFESTATIONS**

L'association organise un **spectacle au Grand Théâtre d'Asnières** tous les 2 ans pour tous les élèves (sauf cours d'Eveil I & II et cours Handidanse) dont la participation n'est pas obligatoire.

Pour les participants, **les répétitions générales sont obligatoires.** ***Les élèves absents pendant l'année et pendant les répétitions ne participeront pas au spectacle.***

- Les frais de costumes sont à la charge de l'adhérent et varient en fonction du nombre de ballets dansés. Ils sont demandés lors de l'inscription de l'élève et encaissés uniquement si l'élève participe au spectacle.
- Les places sont numérotées et payantes.
- Aucune photo ni vidéo ne sont autorisées pendant le spectacle de fin d'année.

**IMPORTANT : En cas de non-respect de l'un des points du règlement, le professeur se réserve le droit de refuser la participation de l'élève au cours.**

---

Signature de l'élève

Signature des parents